



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

**AVIS DE LA VOIE MARITIME NO. 9 - 2020 (annulé 2020-05-25)**

**Exigences de transit dans les conditions de débits élevés**

Les navigateurs sont avisés qu'en raison des débits supérieurs à la normale prévus à l'ouverture de la saison de navigation, les exigences de transit suivantes sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre :

- Tous les navires équipés d'un propulseur d'étrave doivent avoir le propulseur d'étrave opérationnel lors de leur transit près des structures de la voie maritime.
- Tous les grands voiliers et touages (remorqueurs/barges) qui transitent dans la section de Montréal - lac Ontario de la Voie maritime doivent être en mesure de naviguer à un minimum de 8 nœuds (vitesse-surface).
- Aucun touage de navire privé d'énergie ne sera autorisé.
- Les navires incapables de transiter en toute sécurité à ces débits peuvent être sujets à des restrictions de transit supplémentaires.

Les navigateurs seront informés lorsque les restrictions ci-dessus seront enlevées.

Le 19 mars 2020